

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
31 MAI 2016

L'an Deux Mil Seize, le trente et un Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs AFFLARD Daniel, FORT Alain, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard, PONCET Alain et VOIRET Simon.

ABSENTS : Messieurs Sébastien LAHAYE et Jérôme MAITRE.

SECRÉTAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I TRAVAUX COPAROISSIAUX :

- **Restauration statues et tableaux** : le Conseil Municipal prend Connaissance du devis sélectionné par la commission coparoissiale : entreprise ARC-RESTAURO pour la somme de 10 760€ HT. Le taux de la subvention s'élèvera à 65% du montant HT et sera versée à 40% par la DRAC et 25% par le Conseil Départemental du Jura. Le Conseil Municipal valide la restauration des tableaux et statues.

- **Cimetière** : les concessions non renouvelées depuis 2 ans Passant dans le domaine public vont être relevées. Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise ANDRIQUE pour un montant de 4 082.97 € HT et 293.78 € HT.

II ASSOCIATION FONCIERE :

La pose d'une buse sur un pont de l'association foncière sera facturée à l'association foncière 85.68 € TTC.

III ASSOCIATION « VIVONS GATEY » :

En 2015, le SICTOM a facturé à la commune la somme de 18.15€ pour les ordures ménagères de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge cette facture. Le nécessaire sera fait pour que les ordures ménagères de la salle soient facturées séparément.

IV SIDEC :

Afin de solder les travaux du réseau d'électrification réalisés avec le SIDEC le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Article 62878-011: - 1659.75€

Article 21534-041 : + 1659.75€

V ACCUEIL D'UN ENFANT NON SCOLARISÉ ET NON DOMICILIÉ DANS LE RPI :

Tenant compte des effectifs élevés dans des classes pour la rentrée 2016 et compte tenu du fait que la commune de résidence des parents offre tous les services relatifs à la scolarité, le Conseil Municipal refuse l'accueil de cet enfant au sein du RPI.

VI ACCUEIL DE 2 ENFANTS DEJA SCOLARISÉS DANS LE RPI :

Le Conseil Municipal accepte la poursuite de la scolarité de 2 enfants au sein du RPI malgré le déménagement de la famille dans un village voisin.

VII ACHAT DE MATERIEL SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal décide d'acheter 10 tables doubles, 20 chaises et 20 casiers pour un montant total de 2 145.26€ TTC.

VIII TRAVAUX FOSSES :

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise BORNIER d'un montant de 1 453.20 € TTC pour les travaux à réaliser au carrefour Villebrise et route du Deschaux.

L'entreprise PELLETIER est retenue pour la somme de 3 602.70€ HT pour le curage des fossés chemin des Pâturens et Bief des Luçots, la réalisation d'une plate-forme pour les bacs à verres et papiers, et pose de bordures au carrefour des Terres Neuves et rue Neuve ainsi qu'au carrefour route de Chaussin et rue Neuve.

IX TRAVAUX A LA FRAGNEUSE :

Après avoir étudié toutes les possibilités et devant les difficultés insurmontables, le Conseil Municipal décide de renoncer au projet de bacs individuels et à la réalisation d'une plate-forme de retournement des camions de collecte.

X ABSENCE DU PERSONNEL :

L'employé communal étant en arrêt maladie, la commune fait appel au service de l'association TEMPO.

XI FLEURISSEMENT :

La commune regrette le manque de civisme de certains pour le vol de fleurs et de jardinières. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Chaussin.

Séance levée à 22h45



GATEY, le 02/06/2016